



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 au marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable de la Route de l'Anse-Vata et de la Rue Blaise Pascal

P.J. : 1 projet de délibération

Le réseau d'adduction d'eau potable de la Rue Blaise Pascal et de la Route de l'Anse-Vata, entre la Promenade Roger Laroque et la Rue Blaise Pascal, est fuyard en raison de la vétusté des conduites en acier et en fonte grise existantes, provoquant des casses fréquentes et des fuites, entraînant l'intervention du fermier de la Ville pour les réparer. Le renouvellement de ces conduites sur 830 mètres linéaires et l'amélioration de la défense incendie du secteur sont donc primordiaux.

Ainsi par délibération n° 2017/620 du 8 août 2017, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable de la Route de l'Anse-Vata et de la Rue Blaise Pascal. Le marché de travaux n° 98 218 2018 T 010 du 9 mars 2018 a été signé avec l'entreprise SOGEA PACIFIQUE pour un montant de 63.844.519 F/CFP TTC.

Toutefois, il est nécessaire d'intégrer les travaux supplémentaires suivants au marché :

- la dépose d'une canalisation abandonnée non répertoriée aux plans sur 358 mètres linéaires,
- la mise en place de joints verrouillés en lieu et place des butées en béton afin de limiter l'impact sur la circulation et en prévision de l'encombrement du sous-sol suite aux travaux de requalification de la Route de l'Anse-Vata.

A ces travaux supplémentaires s'ajoute une erreur de 110 m³ dans les quantitatifs du détail estimatif du marché.

Ces travaux supplémentaires engendrent une hausse du coût initial du marché de 7.435.523 F/CFP TTC soit une augmentation de 11,65 %. Le marché passerait ainsi à 71.280.042 F/CFP TTC. Il est également nécessaire de prolonger le délai d'exécution des travaux d'un mois. Il passerait ainsi à cinq mois et le délai global du marché à six mois.

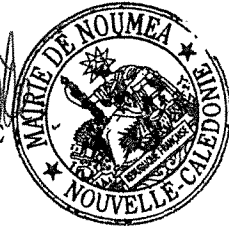
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise SOGEA PACIFIQUE, l'avenant n° 1 au marché n° 98 218 2018 T 010 en date du 9 mars 2018 pour les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable de la Route de l'Anse-Vata et de la Rue Blaise Pascal.

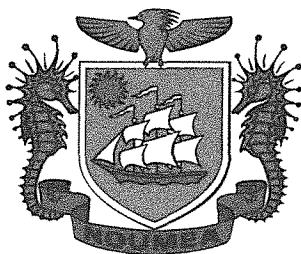
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

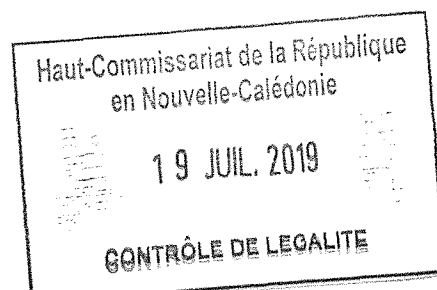
Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Alexandre MACHFUL		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (10 procurations)	:	45	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
Sortie de : Mme Sonia BACKES			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON
			M.	Patrick SENS		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/660

autorisant la signature d'un avenant n° 1 au marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable de la Route de l'Anse-Vata et de la Rue Blaise Pascal

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/620 du 8 août 2017 autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable de la Route de l'Anse-Vata et de la Rue Blaise Pascal,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relatif au budget primitif de la distribution d'eau potable pour l'exercice 2019,

VU le marché n° 98 218 2018 T 010 conclu avec l'entreprise SOGEA PACIFIQUE,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/109 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 2 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'entreprise SOGEA PACIFIQUE l'avenant n° 1 au marché n° 98 218 2018 T 010 en date du 9 mars 2018 pour les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable de la Route de l'Anse-Vata et de la Rue Blaise Pascal.

ARTICLE 2 /

L'avenant visé à l'article 1^{er} a pour objet de porter le montant du marché à 71.280.042 F/CFP TTC, le délai d'exécution des travaux à cinq mois et le délai global du marché à six mois.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la société SOGEA PACIFIQUE.

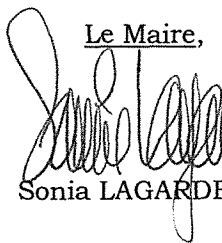
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 JUIL. 2019**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (DETVEA + DPSD)	- 1
SOGEA PACIFIQUE	- 1

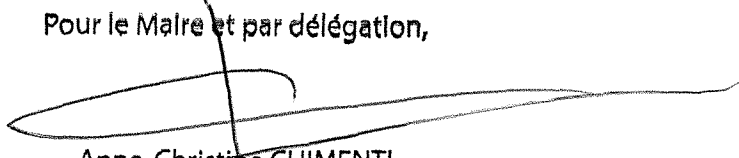
Le Maire,

 Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
 au Commissaire Délégué
 et notifié le **22 JUIL. 2019**
~~et / ou publié~~
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


 Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE